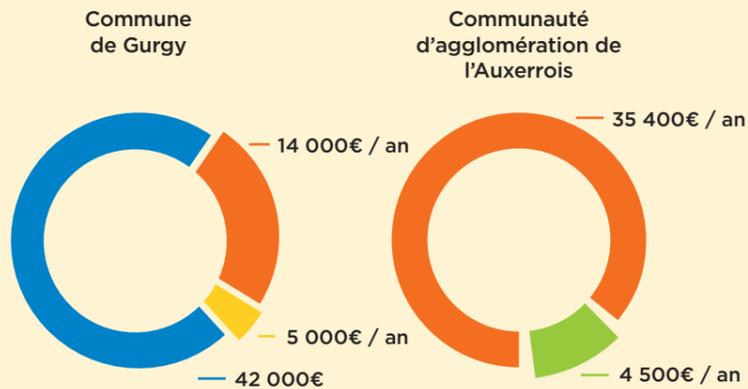


PROJET SOLAIRE EN CHIFFRES

- Un site d'étude de 31 hectares sur lequel sera implanté un parc de 20 hectares
- Puissance installée 24 MWc
- Production d'électricité estimée à environ 28 GWh/an
- Soit la consommation d'environ 7 000 foyers/an* (10% de la population de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois)**
- Soit l'équivalent de la recharge annuelle de 800 voitures électriques (sur la base de 15 000 km parcourus)
- Rejet de CO2 évité, environ 950 tonnes/an

*Sources ADEME, CRE et RTE_Consumation moyenne tous usages confondus
 **(hypothèse de 4 000 kWh/foyer)

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES



- Taxe foncière pour les propriétés bâties
- Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux
- Taxe d'aménagement
- Cotisation foncière des entreprises

Montants versés par année, excepté pour la taxe d'aménagement versée une seule fois après l'obtention du permis de construire



BORALEX

Au-delà

DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

DEPUIS PLUS DE 20 ANS, BORALEX INVESTIT DANS LE DÉVELOPPEMENT DES ENR* EN FRANCE

*Énergies renouvelables

Développement, construction et exploitation de sites de production d'énergie renouvelable

70 PARCS ÉOLIENS 5 PARCS SOLAIRES 2 ACTIFS DE STOCKAGE

PUISSANCE TOTALE INSTALLÉE **1,2GW**

1 million de français alimentés chaque année en énergie verte

16 agences et bases de maintenance au plus près des sites.

+300 Employé(e)s

DANS LE GRAND EST ET LA BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

PUISSANCE INSTALLÉE EN EXPLOITATION

200 MW

1 agence à Verrières (10)

15 salarié(e)s en charge de : Développement de projet EnR Exploitation et maintenance de sites

- 150 MWC DE PROJETS SOLAIRES EN DÉVELOPPEMENT
- 14 PARCS ÉOLIENS EN EXPLOITATION ET 200 MW DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT
- 1 ACTIF DE STOCKAGE EN EXPLOITATION

LA FRANCE ET SES OBJECTIFS ÉNERGÉTIQUES

Aujourd'hui, si notre approvisionnement électrique repose en grande partie sur le nucléaire, les énergies renouvelables, dont le solaire, sont indispensables au mix énergétique. Cela a été souligné par RTE, par le GIEC à de multiples reprises et par l'État en lien avec les enjeux énergétiques critiques du moment.



■ Toutes énergies renouvelables confondues
 ■ Énergie photovoltaïque

Représentation des Objectifs de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) des capacités d'énergies renouvelables et photovoltaïques installées en France

Dans ce contexte et pour favoriser l'atteinte des objectifs EnR, la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, est venue matérialiser l'ambition portée par le gouvernement de diviser par deux les délais de réalisation des projets d'énergies renouvelables.

Depuis cette date, les communes jouent un rôle clé dans l'identification des zones propices à l'accélération du développement des énergies renouvelables.

Boralex S.A.S.
 18 rue Jean Moulin
 10390 Verrières

[f](#) [X](#) [in](#) [@](#)
 @boralexurope boralex.com

Photos non contractuelles
 Imprimé sur du papier 100 % recyclé
 Publication : © Boralex SAS

BORALEX

Le Journal du Solaire

GURGY - NUMÉRO 2 / AVRIL 2024



UN PROJET SOLAIRE SUR LA COMMUNE DE GURGY

Les énergies renouvelables, essentielles par nature, sont désormais indispensables. Chez Boralex, nous sommes plongés dans ce nouveau monde énergétique depuis plus de 20 ans. Nous produisons de l'électricité verte, de façon durable pour les générations futures.

Nous savons que nos territoires sont une chance. En France, nous n'avons pas de pétrole mais nous avons de l'eau et des cultures, nous avons du vent et du soleil. Seules les énergies renouvelables sont capables de rapprocher la production de la consommation, de remettre l'énergie dans le quotidien des français. C'est pourquoi lorsque nous arrivons sur un territoire, nous nous inscrivons dans une logique de temporalité. Nous veillons à développer petit à petit, avec les parties prenantes, une relation durable et à devenir voisins pour, in fine, fournir de l'énergie renouvelable pour tous.

Le projet solaire du Nouzeau est situé sur une carrière dont l'exploitation s'est achevée en 2021 sur la commune de Gurgy. Ce second numéro du Journal du Solaire est une démarche volontaire de la part de Boralex afin d'informer le territoire sur les grandes étapes du projet.

À VOTRE ÉCOUTE

Vous avez des questions sur le projet solaire ou souhaitez recevoir les prochains numéros de ce Journal du Solaire directement par email ?

Nous vous invitons à envoyer votre demande accompagnée du nom du projet et de vos coordonnées à l'adresse suivante :

henri.dejotemps@boralex.com

PROJET SOLAIRE

OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Comme annoncé dans le premier numéro du Journal du Solaire distribué en septembre 2022, la demande d'autorisation de permis de construire pour le projet photovoltaïque du Nouzeau sur la commune de Gurgy a été déposée en décembre 2022. Depuis cette date, le dossier est en instruction par la Direction Départementale des Territoires (DDT).

Nous avons obtenu un avis favorable de la commission de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) en mars 2023 et la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) a été saisie en mai 2023.

La dernière étape, nécessaire à l'instruction de la demande de permis de construire, est l'enquête publique. Il s'agit d'un processus de consultation du public, prévu par le Code de l'environnement, qui permet à la population de formuler des observations sur le projet en amont de la phase de décision administrative. Le Commissaire Enquêteur, nommé par le Tribunal Administratif, a la responsabilité de conduire l'enquête publique de manière impartiale.

Pour ce faire, le dossier de demande de permis de construire est mis à la disposition du public pour une durée minimale de 30 jours. Dans le même temps, le Commissaire Enquêteur tient plusieurs permanences au sein de la mairie de la commune accueillant le projet afin de recueillir les observations des citoyens au sein d'un registre.

A l'issue de l'enquête publique, il transmet un rapport d'enquête au Préfet relatant la manière dont s'est déroulée cette dernière et rédige des conclusions motivées où il exprime son avis personnel sur la base des observations du public.

Après réception des conclusions du Commissaire Enquêteur, le Préfet aura 2 mois pour rendre sa décision finale.

CHRONOLOGIE

- 2020**
Identification d'un site propice au développement d'un projet solaire sur l'ancienne carrière des sablières de Gurgy
- 2021**
Fin de l'exploitation de la carrière, remise en état et lancement des études naturalistes et paysagères
- 2022**
Finalisation des études et dimensionnement du parc solaire
- Décembre 2022**
Dépôt de la demande de permis de construire en mairie et début de la période d'instruction du dossier par les services de l'état
- Mars 2023**
Avis favorable de la commission de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF)

PLANNING PRÉVISIONNEL

- Fin 2024/début 2025**
Enquête publique
- Mi-2025**
Obtention prévisionnelle de l'arrêté de permis de construire
- Horizon 2026/2027**
Construction et mise en service

LE SAVIEZ-VOUS ?

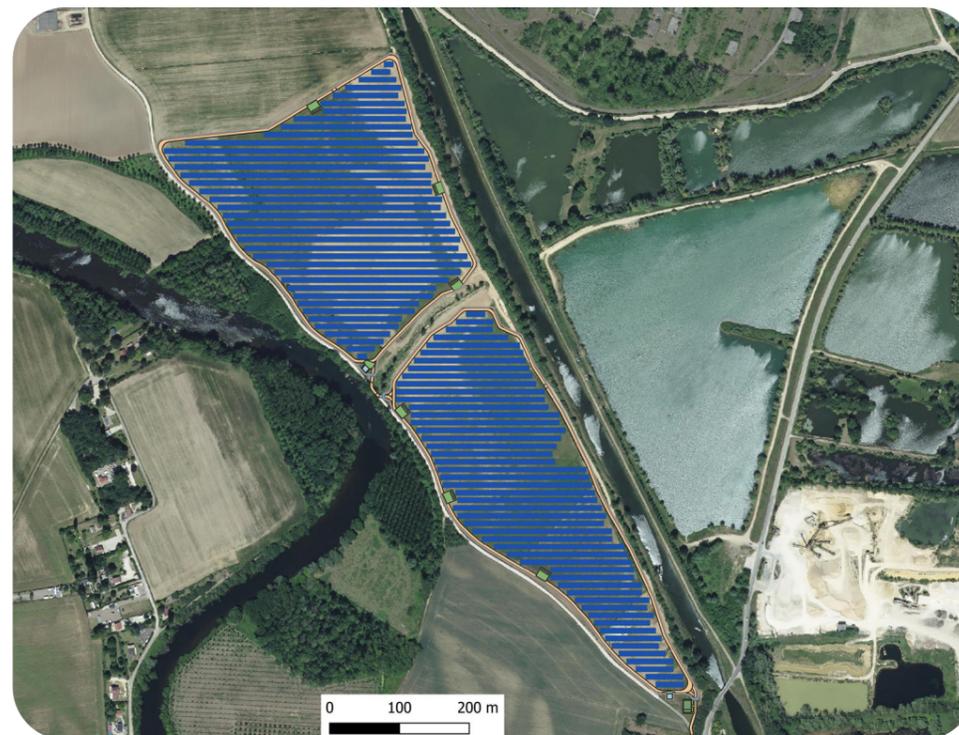
LA SÉQUENCE « ÉVITER - RÉDUIRE - COMPENSER » (ERC)

Comme toute activité humaine, l'exploitation de parcs photovoltaïques entraîne une modification de l'environnement avec des conséquences sur la faune et la flore locale. La séquence « Éviter - Réduire - Compenser » (ERC) a pour objectif d'adapter le projet en fonction des espèces identifiées sur le site lors de la phase d'études. Cette séquence vise d'abord à éviter les atteintes à l'environnement, puis à réduire celles qui ne peuvent être suffisamment évitées et, enfin, à compenser les effets notables qui n'ont pu ni être évités ni être réduits.

Le projet du Nouzeau sur la commune de Gurgy a été conceptualisé dans le respect de cette séquence de façon à présenter le meilleur compromis possible entre production d'énergie renouvelable et maintien de la biodiversité sur site.

Les principales mesures étudiées dans le cadre du projet sont les suivantes :

- Adaptation des emprises du projet par rapport au milieu naturel : zones humides totalement évitées avec une zone tampon de 7 m autour d'elles, retrait par rapport aux haies pour éviter les zones à enjeux modérés et évitement de la plus grande station de Tordyle majeur, espèce végétale d'enjeu modéré ;
- Adaptation des emprises du projet par rapport au paysage et milieu agricole : Implantation uniquement sur des terres à faible valeur agronomique (classe 4) et évitement des parcelles ayant un potentiel agronomique plus important, préservation des arbres qui entourent les zones du projet ;
- Traitement des espèces exotiques envahissantes : un arrachage sera réalisé avant la montée en fleurs des plants ;
- Gestion des espaces ouverts : une pâture extensive sera mise en place par un éleveur ovin ;
- Suivis écologiques en phase chantier et en phase exploitation ;
- Mise en défens et pose d'un balisage : un grillage de balisage orange sera installé autour de la zone humide afin d'éviter tout passage d'engins, dépôt de matériaux et autres perturbations du milieu.



Plan d'implantation de la centrale photovoltaïque



Depuis octobre 2022, Boralex exploite la centrale solaire de la Clé des Champs sur la commune de Saint-Christophe-sur-Dolaizon (43). Elle est équipée de plus de 28 000 panneaux solaires sur structure tracker (suiveur solaire) qui produisent l'équivalent de 10% des besoins annuels de la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay.

Parc solaire « Clé des Champs » (43)